

BP PRATIQUE #6

JE VOTE

POUR QUELS TYPES DE PROJETS EST-IL POSSIBLE DE VOTER ?

Il y a deux types de projets pour lesquels vous pouvez voter. Il existe donc 2 bulletins de vote différents : **un bulletin pour les projets « Tout Paris »**, pour les projets qui concernent l'ensemble du territoire, et un bulletin pour les « projets d'arrondissement ». Vous pouvez **choisir jusqu'à 4 projets sur chacun des bulletins** et donc voter pour 8 projets au total.

OU PEUT-ON VOTER ?

Vous pouvez voter sur le site du budget participatif. Voici la démarche à suivre sur le site pour voter :

Si vous n'avez pas encore créé de compte, cliquez sur « MON COMPTE ». Après réception du mail de confirmation, vous pouvez compléter les informations de votre profil.

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR VÉRIFIER
VOIRE COMPLÉTER LES INFORMATIONS DE VOTRE PROFIL

❗ Merci de compléter votre profil. X

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Vos informations personnelles

Femme Homme Non précisé

Date de naissance : __/__/____ *

Adresse *



Vos informations de vote

Vous ne pouvez voter que pour des projets *Tout Paris*, et des projets localisés dans votre **arrondissement de vote**.

Ce dernier doit correspondre soit à votre arrondissement de résidence, soit à votre arrondissement de travail.

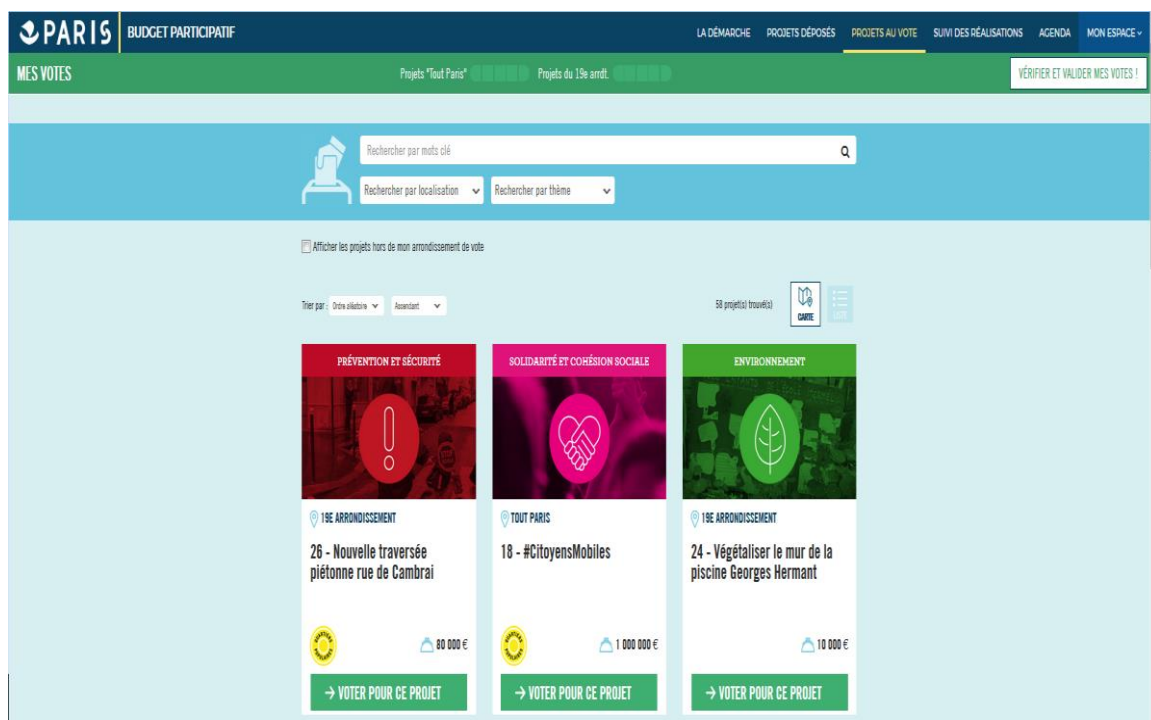
10ème arrondissement

Je certifie sur l'honneur que je suis parisien-ne, que les informations transmises sont exactes et que j'accepte l'ensemble des CGU. *

Je souhaite rester informé-e sur le budget participatif et sur toutes les actions relatives à la participation citoyenne initiées par la Mairie de Paris.

J'ENREGISTRE LES MODIFICATIONS

Choisissez les projets pour lesquels vous souhaitez voter. Il faut voter pour un projet au minimum et vous pouvez voter pour 8 projets au maximum (4 projets parisiens et 4 projets de l'arrondissement retenu)



Il vous suffit ensuite de valider vos votes. Vous pouvez vous associer à ces projets afin de suivre leur évolution.

